

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU VENDREDI 05 JUIN 2026

Date de convocation : 29 mai 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Délibérations	CONSEILLERS			
	Présents	Pouvoirs	Absents	Votants
De la délibération n°26-107 à 26-110	27	06	06	33
Pour la délibération n°26-111	26	05	06	31
De la délibération n°26-112 à 26-123	27	06	06	33
De la délibération n°26-123 à n°26-124	25	05	09	30
De la délibération n°126 à 127	27	06	06	33

Secrétaire : Marc RIVET

PRÉSENTS : M. François-Xavier PRIOLLAUD **Maire**, Mmes Anne TERLEZ, Mme Caroline ROUZÉE, M. Olivier GRAFF, Mmes Marie-Dominique PERCHET, M. Daniel GERMAIN, Mme Hafidha OUADAH, M. Jean-Louis BAUCHARD, Mme Sylvie LANGEARD **Adjoint**, Mme Nicole BIDAULT, M. Didier JUHEL, Mmes Chantal LETOURNEUR, Anne LESAULNIER, Céline LÉMAN, Ariane KRAFFT, M. Axel PIVOT, Mmes Emilie SCHAPMAN, Marina MALANDAIN, MM. Olivier NIEL, Guillaume FERET, Paul LACHNER-GAUBERT, Philippe BRUN, Jacky VALLÉE, Mmes Anne-Josie GUÉRARD, Nolwenn LÉOSTIC, MM. Sylvain THOMAS, Patrice PAUPER, **Conseillers municipaux**.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

- M. Gaëtan BAZIRE ayant donné pouvoir à M. Olivier GRAFF
- M. José PIRES ayant donné pouvoir à Mme Caroline ROUZÉE
- M. Thierry BEAUCOUSIN ayant donné pouvoir à Mme Anne TERLEZ
- M. Marc RIVET ayant donné pouvoir à M. François-Xavier PRIOLLAUD
- Mme Noha TEFRIT ayant donné pouvoir à Mme Nolwenn LEOSTIC
- M. Diego ORTEGA ayant donné pouvoir à Mme Anne-Josie GUERARD

ABSENTS : M. Thierry BEAUCOUSIN pour les délibérations n°26-123 et 26 -124 (en raison du retrait de son mandataire)

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

DÉLIBÉRATION : n° 26-125 - Garantie d'emprunts accordée à Logeo Seine pour l'acquisition de 50 logements collectifs situés au sein de la ZAC cote de la Justice

Certifié exécutoire
Par transmission en sous-
préfecture
Le
Par affichage, le

11 JUIN 2023
11 JUIN 2023

Fait à Louviers, le 08 juin 2026

Le Maire,

François-Xavier PRIOLLAUD



Accusé de réception en préfecture
027-211700755-20260505_26_125-DE
Date de télétransmission : 11/06/2026
Date de réception préfecture : 11/06/2026

N° 26-125

**GARANTIE D'EMPRUNTS ACCORDEE A LOGEO SEINE
POUR L'ACQUISITION DE 50 LOGEMENTS COLLECTIFS
SITUES AU SEIN DE LA ZAC COTE DE LA JUSTICE**

RAPPORT

Monsieur le Maire rapporte que, dans le cadre d'une opération d'acquisition de 50 logements collectifs situés au sein de la ZAC côte de la Justice à Louviers, le bailleur Logeo Seine sollicite la garantie d'emprunt de la Ville de Louviers.

Cette opération porte sur l'acquisition de deux bâtiments composés de logements de type T1 et T2, sur un terrain d'une surface totale de 11 hectares, devant compter à terme 275 logements.

Le montant total du prêt souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations s'élève à 6 656 929 euros, selon les caractéristiques financières et les conditions prévues au contrat de prêt n° 187907, composé de trois lignes de prêt.

L'opération étant intégralement financée en locatif social, elle est portée par le bailleur. L'Agglomération Seine-Eure a également été sollicitée pour garantir une partie des emprunts.

Logeo Seine sollicite la Ville de Louviers pour une garantie à hauteur de 20 % du montant total du prêt, soit une garantie en principal de 1 331 385,80 euros, augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

En contrepartie de cette garantie, la Ville bénéficiera d'une convention de réservation portant sur deux logements sociaux au sein de ce programme.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'accorder la garantie d'emprunt sollicitée par Logeo Seiness et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention de réservation correspondante.

DÉCISION

LE CONSEIL, ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29, L.2252-1 et L.2252-2,

Vu le contrat de prêt n° 187907, souscrit par Logeo Seine auprès de la Caisse des dépôts et consignations, constitué de 3 lignes de prêt, annexé à la présente délibération,

Considérant que Logeo Seine sollicite la garantie de la Ville de Louviers pour l'acquisition de 50 logements collectifs situés ZAC Côte de la Justice à Louviers, et que cette opération contribue au développement de l'offre de logement social sur le territoire communal,

ACCORDE sa garantie à hauteur de 20 % pour le remboursement du prêt d'un montant total de 6 656 929 euros souscrit par Logeo Seine auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières, charges et conditions du contrat de prêt n° 187907, constitué de 3 lignes de prêt ;

DIT que la garantie de la Ville de Louviers est accordée à hauteur de la somme en principal de 1 331 385,80 euros, augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt ;

DIT que la garantie de la Ville de Louviers est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité ;

DIT que, sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la Ville de Louviers s'engage, dans les meilleurs délais, à se substituer à Logeo Seine pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;

S'ENGAGE, pendant toute la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention de réservation de deux logements sociaux au sein de ce programme ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

Pour copie conforme

Le Maire,

François-Xavier PRIOLLAUD

